

Monsieur le Directeur Académique,

Nous souhaitons par la présente, aborder les situations de nos collègues travaillant en RASED nommés sur les REP :

Une nouvelle fois des collègues travaillant à 100% sur les REP se voient amputé·es d'une partie de leur prime REP

a) Nous avons déjà abordé ce sujet avec vous l'an dernier et vous nous aviez invité à traiter avec les services de la DSDEN.

Bien que ce traitement ne fut pas aisé, il n'a pas (encore) permis de régler toutes les situations individuelles de collègues lésé·es dans le passé.

b) Pour cette rentrée, certains IEN ont proposé aux collègues concerné·es d'indiquer leur quotité de travail en REP (ce qui aurait pu permettre d'éviter les situations précédentes). Malheureusement les informations transmises par les collègues ne sont pas prises en compte et nous retombons dans les mêmes dérives .

c) D'autre part, on demande à des collègues de RASED travaillant à 100% en REP d'étendre leur secteur (avec incapacité matériel d'assurer leurs missions en dehors du REP si ce n'est au détriment des missions exercées pour celui-ci) sur des secteurs souffrant de manque de personnel. La volonté de l'administration de mettre des noms pour assurer que les RASED sont présents partout ne peut pas décemment entraîner pour ces collègues une baisse de leur salaire.

Vous comprendrez que ces anomalies représentent pour les collègues un mépris à leur égard. Nous vous demandons de régler ces situations au plus vite afin que tous ces collègues perçoivent l'intégralité de leur prime REP comme ils doivent y prétendre initialement.

En vous remerciant pour vos réponses , soyez assuré Monsieur le Directeur Académique de notre attachement au bon fonctionnement du service public de l'Education Nationale.

Les co-secrétaires du SNUIPP FSU 45

Laurianne Delaporte, Bruno Chirouse, François Maulard